

## **PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION**

### **a. Données générales :**

L'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et d'aides-soignants (IFAS) est l'une des premières écoles de France. L'école a été officiellement ouverte le 4 Novembre 1926 et fut tenue jusqu'à la fin des années 60 par des religieuses.

L'institut de formation est situé sur le site classé (historique) de la ville de Laon.

Il est rattaché au Centre Hospitalier de LAON (Aisne), qui est l'organisme gestionnaire.

Les locaux (surface de 2192 m<sup>2</sup>) sont mis à la disposition de l'IFSI /IFAS qui en assure l'entretien.



### **b. Fonctionnement de l'établissement :**

L'Institut de formation de LAON fait partie des 11 instituts de formation en soins infirmiers et des 13 instituts de formation d'aides-soignants du secteur public de Picardie.

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale de Picardie (DRJSCS) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Picardie sont les organismes de tutelle pédagogique.

L'Institut de formation est agréé par le Conseil Régional pour 72 étudiants infirmiers par année de formation sans compter les redoublants, les reports et les mutations ainsi que pour 55 élèves aides-soignants auxquels s'ajoutent des élèves en cursus partiels.

Au niveau national et régional, les quotas des étudiants infirmiers et élèves aides-soignants sont régulièrement revus afin de répondre aux besoins en soignants dans les établissements sanitaires et médico-sociaux français.

Les missions de l'institut sont au nombre de 4 :

- La formation initiale ;
- La formation préparatoire à l'entrée en Institut de formation ;
- La documentation et la recherche en soins infirmiers ;
- La formation continue.

### **c. Le personnel de l'Institut de formation :**

L'équipe permanente de l'Institut de formation est composée de :

- 1 directrice,
- 16 cadres formateurs,
- 4 secrétaires,
- 1 documentaliste,
- 1 informaticien,
- 1 intendante,
- 2 agents d'entretien.

Cette équipe est enrichie régulièrement d'intervenants extérieurs (médecins, infirmiers, psychologues...) afin de compléter la formation grâce à des professionnels possédant une expertise au regard des enseignements traités au sein des modules de formation ou unités d'enseignement.

#### **d. Les ressources matérielles :**

Afin d'assurer aux étudiants infirmiers et élèves aides-soignants des conditions de formation optimales, la direction met à disposition un cadre de travail riche, composé notamment :

- d'un centre de documentation et d'information favorisant la recherche documentaire ;
- d'une salle informatique équipée de PC fixes et portables
- accès WIFI au sein de l'institut ;
- de salles de cours, notamment les petites salles afin de favoriser les travaux de groupe ;
- de salles de pratiques représentant au plus près la réalité professionnelle. Ceci permet l'entraînement des étudiants et élèves aux soins grâce aux simulations et favorise l'échange dans l'apprentissage ;
- de matériel technologique mis à disposition des formateurs, intervenants et des étudiants ou élèves (ordinateurs portables, vidéo projecteur, micros)...
- d'un logiciel de gestion « multi - faces » : Logiciel LogIFSI.

#### **e. Orientations pédagogiques de l'Institut de formation :**



L'institut de formation doit répondre aux exigences réglementaires :

- du programme de formation IDE Arrêté du 31 juillet 2009 modifié
- du programme de formation Aides-soignants Arrêté du 22 octobre 2005 modifié

Les référentiels de formation IDE et AS décrivent précisément ces programmes et comportent :

- Les finalités de la formation
- Les principes pédagogiques
- La durée de la formation
- L'attribution de crédits européens pour la formation infirmière
- La formation théorique décrite au travers des différentes UE (Unité d'Enseignement) ou modules.
- La formation clinique en stage

Quelque soit le programme de référence, la formation a pour but d'apporter une réponse aux besoins de formation de la population étudiante et des élèves en s'inscrivant dans le contexte de la politique de santé publique nationale.

Ces programmes s'articulent, pour chacun d'entre eux, autour d'un référentiel de compétences en lien direct avec un référentiel d'activité.

Les projets de formation infirmier et aide-soignant énoncent les valeurs, conceptions et finalité de la formation.

Ils expliquent la pédagogie utilisée qui repose sur différents courants pédagogiques.

L'étudiant ou l'élève est considéré acteur de sa formation, il s'engage dans un processus de formation professionnelle.

La formation et son travail l'amènent à développer des capacités et à acquérir des compétences professionnelles dans les domaines du Savoir, Savoir-Faire et Savoir-Etre.

Le programme de formation infirmière s'inscrit dans le système universitaire « Licence Master Doctorat » et permet aux étudiants infirmiers ayant validé l'ensemble de la formation, soit 180 ECTS, de prétendre au grade de licence en complément du Diplôme d'Etat Infirmier.

Le programme de formation Aide-Soignant aboutit, après validation de l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier, à la délivrance du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

#### **f. Orientations environnementales de l'Institut de formation :**

Comme il est dit précédemment, l'activité majeure de l'institut de formation consiste à délivrer des actions de formation auprès d'étudiants en soins infirmiers et d'élèves aides-soignants.

L'ensemble des activités générées ne représente pas un danger important pour l'environnement. Cependant au regard des exigences réglementaires recensées, l'institut s'engage à adopter une démarche éco-citoyenne, incluse dans la politique qualité et environnementale et se traduisant par des actions adaptées et représentatives de notre engagement.

#### **g. Informations diverses**

- Les terrains de stage proposés aux élèves et étudiants sont diversifiés à la fois dans les secteurs hospitaliers et extra-hospitaliers comme par exemple : LAON, HIRSON, PREMONTRE, WIGNEHIES ...
- Les repas du Midi peuvent être pris :

##### **Pour les étudiants et les élèves aides-soignant(e)s :**

- Au restaurant du personnel du Centre Hospitalier. A cet effet, une carte est attribuée et pourra être créditée par chèque, carte bancaire ou espèces.
- Au sein de l'institut dans la « Salle de Vie », où des micro-ondes sont mis à disposition
- **Pour les étudiants uniquement** : au Restaurant Universitaire au tarif CROUS .

#### **h. Les aides financières**

- Pour les étudiants et les élèves aides-soignant(e)s :
  - Bourses d'Etudes auprès du Conseil Régional de Picardie
- Pour les **étudiants uniquement** :
  - Bourse départementale d'enseignement supérieur à faire auprès du Conseil Général de l'Aisne, à condition que les parents résident dans l'Aisne (avant fin décembre de l'année en cours). Les étudiants dont les parents résident hors du département de l'Aisne, peuvent se rapprocher de leur mairie d'habitation parentale, afin de connaître les aides possibles.
- Pour les **élèves aides-soignant(e)s uniquement** :
  - Une rémunération mensuelle attribuée par le Conseil Régional de Picardie aux demandeurs d'emploi ne percevant aucune allocation de la part du Pôle Emploi.

#### **i. Logement**

- L'Institut gère 12 logements individuels meublés à la « Résidence Suzanne Noëlle ». Renseignements auprès de l'Intendante au 03 23 24 33 01.
- L'OPAL gère 32 studios individuels meublés se trouvant dans l'enceinte de l'Institut. Renseignements au 03 23 23 95 95.
- Des offres de logements des particuliers sont également à disposition au secrétariat.